RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01463
Numéro SIREN : 519 494 397
Nom ou dénomination : FONCIERE BEAUVAU

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2023 sous le numéro de dépôt 104960

FONCIERE BEAUVAU
Société par actions simplifiée au capital de 422 260,00 €
Siège social : 35, Rue Fortuny – 75017 Paris
519 494 397 RCS Paris

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES EN DATE DU 6 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le six février à 13h00,

Les associés de la Société FONCIERE BEAUVAU, société par actions simplifiée au capital de 422.260,00 € divisé en 422.260 actions de 1 € chacune se sont réunis en Assemblée générale ordinaire sur convocation de son Président remise en main propre.

Il est établi une feuille de présence qui a été émargée par l'ensemble des membres de l'Assemblée en entrant en séance.

La séance est présidée par Monsieur David MAMANE en sa qualité de Président de la Société.

Les associés présents ou représentés réunissant le quorum requis, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée le texte des résolutions ainsi que les statuts de la Société. Il rappelle ensuite que l'Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur général
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Après en avoir délibéré, et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les décisions suivantes :

PREMIERE DÉCISION

Nomination d'un Directeur Général

Conformément à l'article 14.1 des statuts de la Société, et sur proposition du Président, la collectivité des Associés nomme, à compter du 6 février 2023, Madame Maria GALLIOT, née le 25 juillet 1977 à NEVERS (58), domiciliée professionnellement au 35, Rue Fortuny à Paris (75017), en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée.

En sa qualité de Directeur Général, Madame Maria GALLIOT sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales à la collectivité des Associés. Elle représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Madame Maria GALLIOT ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Directeur Général mais aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de déplacement et de représentation.

Madame Maria GALLIOT déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

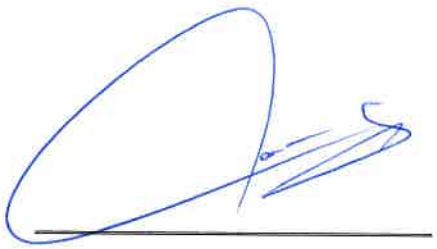
DEUXIEME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La collectivité des Associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités afférentes aux décisions adoptées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.



Le Président